



## Utilisation de la servitude pour le voisin

-----  
Par Mouk

bonjour,

voilà ma question, je viens d'acheter une maison avec servitude légale pour ma voisine située plus loin dans le chemin... normal ... mais cette fois c'est le voisin d'a coté (en fait derrière le mur le long de la servitude) qui est situé "a coté" de notre servitude qui veut mettre un portail pour désenclaver une maison située derrière ses 2 maisons à lui en se servant de notre passage...son entrée se ferait devant mon portail a moi, mais pas devant celui de ma voisine situé 20 m plus loin...

Est ce qu'il a le droit sans mon accord? si je l'autorise, puis je lui demander une compensation, au quel cas a qu'elle hauteur? et ma voisine de derrière elle doit donner aussi son accord?

sachant qu'il devrait je pense faire comme nous c'est a dire laisser une servitude le long de ses 2 maisons pour désenclaver la 3ème qui lui appartient aussi, mais il veut vendre la 3ème sans être obligé de céder une servitude de son côté... malin

merci pour vos réponses.